

Administration Communale de
Hesperange
M. Patrick Heynen
B.P. 10
L-5801 Hesperange

Luxembourg, le 8 décembre 2014

Ref. PC-2014-252
Numéro d'identification : PC-20121227-02



Concerne: L705 – Obtention de la certification

Monsieur Heynen,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que la demande de certification de la commune de Hesperange dans le cadre du pacte climat a été validée selon les constats de l'auditeur. Etant donné que le score réalisé par la commune de Hesperange (55,6 %) est supérieur à 50% du score maximal réalisable, la commune se voit octroyer la certification de catégorie 2. Vous trouverez ci-joint le rapport d'audit complet.

En tenant compte que les décisions relatives à l'allocation des subventions sont prises par le membre du Gouvernement ayant l'Environnement dans ses attributions, myenergy a transmis le rapport d'audit au Ministère du Développement durable et des Infrastructures.

La commune a également droit à l'utilisation du logo respectif à des fins de relations publiques.



Pour toute question en relation avec votre demande de certification, veuillez-vous adresser à :

Fenn Faber
Email : fenn.faber@myenergy.lu
Téléphone : 40 66 58 35

Veuillez agréer, Monsieur Heynen, l'expression de nos sentiments très distingués.

Gilbert Théato
Directeur

Pièce jointe : Rapport d'audit
Copie : Conseiller climat, M. Rainer Telaar